



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-707

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Cabinet / Service de la coordination des affaires parisiennes-Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

75-2024-11-13-00006 - Arrêté préfectoral n°75-2024-11-13-00006
modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001du 21
novembre 2023 portant renouvellement des membres??du conseil de
l'éducation nationale dans la Ville de Paris (3 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-11-12-00005 - Arrêté n° 2024-01646 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)

Page 7

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Cabinet

75-2024-11-13-00006

Arrêté préfectoral n°75-2024-11-13-00006
modifiant l'arrêté préfectoral n°
75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023
portant renouvellement des membres
du conseil de l'éducation nationale dans la Ville
de Paris

Arrêté préfectoral n° 75-2024-11-13-00006
Modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023
portant renouvellement des membres
du conseil de l'éducation nationale dans la Ville de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles R.235-12 à R.235-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2023-11-16-00001 du 16 novembre 2023 portant répartition des sièges au conseil de l'éducation nationale dans le département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 modifié, portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu la délibération du conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, portant modification de représentants au sein du conseil départemental de l'éducation nationale de Paris (CDEN) ;

Vu la communication du 30 octobre 2024 par laquelle le recteur de la région académique Ile-de-France transmet les demandes de modifications des représentants des personnels titulaires de l'Etat et des représentants des parents d'élèves ;

Sur proposition du recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le titre I de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 23 novembre 2023 est modifié comme suit :

I - AU TITRE DES COLLECTIVITES LOCALES

Représentants du conseil de Paris

Madame Nathalie MAQUOI, conseillère de Paris est remplacée par madame Fatoumata KONE, conseillère de Paris.

Article 2 : Le titre II de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 est modifié comme suit :

Représentants des personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés.

Titulaires	Suppléants
Fédération syndicale unitaire (FSU)	
Mme Sylvie BOUVIER (SNES FSU)	M. Antoine COUTURIER (SNEP FSU)
Mme Elodie BONACHERA (SNES FSU)	Mme Marie LAFERRIERE (SNUIPP FSU)
Mme Léa de BOISSEUIL (SNUIPP FSU)	M. Jérôme LAMBERT (SNUIPP FSU)
Mme Audrey BOURLET de la VALLEE (SNUIPP FSU)	Mme Laurence DOUZIL (SNEP FSU)
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)	
M. Frédéric HOULETTE	Mme Laetitia GARRIC
Mme Marie HORVILLE	M. Éric CHAMAK
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)	
Mme Anne-Sophie LACLAUTRE (SE – UNSA)	Mme Pauline LABY-LE-CLERCQ (UNSA Education)
Solidaires, unitaires, démocratiques (SUD Education)	
M. Jean-Marc BLANCHAIS	Mme Marie STEIN
Syndicat Général de l'Éducation Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)	
Mme Catherine PROCEDES	Mme Sandra DUPONT
Confédération Générale du Travail - Educ'action	
M. Henri BARON	M. Pascal ROUSSE

Article 3 : Le titre III de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 est modifié comme suit :

Représentants des parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)	
Mme Catherine DULHOSTE	Mme Sylvaine BAEHREL
Mme Herveline FABRE	Mme Maria MELCHIOR
M. Greg MAKOWSKI	Mme Emma DOLET
Mme Aimel CHAIBI	Mme Florence GATINEAU SAILLANT BEX
M. Martin RAFFET	M. Cyrille STEVANT
M. Fabrice GABRIEL	Mme Magali RENOU
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	
M. Emmanuel GAROT	Mme Mona TEITGEN-LEGENDRE

Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2023 modifié restent inchangées.

Article 4 : Le préfet, de directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le recteur de l'académie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>.

Paris, le 13 novembre 2024

Pour le Préfet d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
Le Préfet, Directeur de cabinet

Signé

Christophe NOEL du PAYRAT

Préfecture de Police

75-2024-11-12-00005

Arrêté n° 2024-01646 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 12 Novembre 2024

ARRETE N° 2024-01646

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Alexandre DESPRETZ**, né le 26 novembre 1974, gardien de la paix affecté au sein du cabinet du Préfet de police

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Laurent NUÑEZ